



**Conseil Municipal du 15 décembre 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2022/63**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 25  
présents : 16  
votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice  
JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Christian TETARD, Patrice GOSNET,  
Jean DECROIX, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Chimina Kossiva  
NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Steve IDJAKIREN, Céline RICHARD,

Étaient régulièrement représentés :

Nathalie JOLLY par Patrice JACQUET  
Julia BOUTOILLE-NOJAC par Bernadette VOOGSGERD  
Philippe BARBIER par André BOURDON  
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN  
Laurent FOHRER par Céline RICHARD  
Alaine HOUREZ par Philippe AUDEBERT

Étaient absents :

Stéphane RICHARD, Brice BRUNET, Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : PROCEDURE DE DECLASSEMENT - 13 BIS RUE GAMBETTA –PARCELLE AC 539**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L  
2122-23,

Vu la délibération n° 2022-46 du Conseil Municipal en date du 29 Septembre 2022 procédant  
à la désaffectation de la parcelle sise 13 Bis rue Gambetta et cadastrée AC 539,

Considérant que pour céder ce terrain aux riverains, il est nécessaire de procéder à son  
déclassement,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

- **DE PROCEDER** au déclassement du domaine public communal de ladite parcelle,

- **DE L'INCORPORER** dans le domaine privé communal, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de La Propriété des Personnes Publiques,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et documents en vue de la réalisation de cette opération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT

